

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 24/02/2026
DECISION N° 20260224_B_028

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY,

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
donné à M. VIAL

Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Aide financière façade - Institut de beauté Harmony à Saint-Didier-en-Velay

Le Bureau,

N° 20260224_B_028

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide d'octroyer une subvention de 171,58 € à Mme Soumet pour la
réfection de sa façade commerciale et sur la signature de la convention
d'attribution. Cette subvention représente 10% du montant TTC de
travaux limité à 500 € pour les rez-de-chaussée commerciaux,
subventionnable par l'aide façade commerce mise en place par la
Communauté de communes Loire-Semène dans le
cadre de l'OPAH,
- Valide la signature de la convention précisant les montants
d'intervention et le règlement et autorise Monsieur le Président à signer
ladite convention,
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au
porteur de projet concerné.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 24 février 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_B_028-AU
Reçu le 05/05/2026